

Thème : Stratégies d'installation ou comment bien choisir sa structure

Date : Mercredi 5 octobre 2022 de 9h30 à 12h30

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat / Niveau : 1

Objectifs :

- Faire le point sur les différentes formes de structures, avec leurs avantages et leurs inconvénients, couplés aux problématiques fiscales et de transformation du cabinet
- Etre en mesure de faire les bons choix sur la base de ces connaissances

Méthodes mobilisées :

Programme :

1. Les structures en chiffres
2. Comment choisir sa structure ?
 - >> Un projet commun des associés
 - >> La question de la patrimonialité
3. Quel régime fiscal et social?
4. Les différentes formes d'exercice
 - >> L'avocat exerçant individuellement
 - >> Les structures de moyen
 - >> Les structures d'exercice en groupe
5. Les différentes formes de structure

🔗 **Moyens pédagogiques :** Cas pratique, conférence avec échanges interactifs et remise d'un support pédagogique lors de la séance.

🔗 **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Madame Nadine SERRES, Directrice de la formation à l'ANAFAGC

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.